

L'élargissement de l'accès au marché américain est de loin le plus grand avantage que le Canada a retiré des séries successives de négociations du GATT. Par ailleurs, en dépit de ces négociations commerciales multilatérales, l'accès du Canada aux marchés américains a été progressivement miné par l'érection d'un bloc commercial centré sur la communauté européenne. Et l'accès du Canada au marché japonais continue d'être effectivement restreint à des exportations largement composées d'aliments non-conditionnés et de matières premières, encore ici en dépit des séries de négociations du GATT.

Les Canadiens seraient téméraires de fermer les yeux sur ces développements et de ne se fier qu'au système commercial multilatéral, dont l'efficacité est malheureusement affaiblie et dont les engagements et les disciplines sont trop généralisés, trop vagues et trop restreints pour enrailler efficacement le protectionnisme américain.

Ce serait le comble de la folie pour un pays qui achemine plus de 75 % de ses exportations et bien plus du quart de toute sa production vers un même marché de s'en remettre exclusivement à un faible mécanisme multilatéral dans lequel ces intérêts risquent d'être piétinés dans les luttes que se livrent les super puissances économiques.

Le quatrième mythe est que, par cet Accord, le Canada perdra une partie de sa souveraineté et de son indépendance. J'estime que cet argument est faux à plusieurs points de vue.

Si nous parlons culture, le secteur culturel est exempté des dispositions de l'Accord. Cela signifie que les disciplines habituelles ne s'appliquent pas et que le gouvernement canadien est libre de prendre toute les mesures qu'il juge à propos pour appuyer et promouvoir le développement du secteur culturel, conformément à nos obligations internationales en général.

À cet égard, il convient de noter que durant les années 60 et 70, lorsque l'économie canadienne devenait de plus en plus entremêlée à celle des États-Unis, l'expression culturelle canadienne s'est épanouie comme jamais elle ne l'avait fait. Rien ne montre que cette extraordinaire explosion de créativité dans presque toutes les formes d'art au Canada s'est trouvée diminuée du fait de l'intensification des liens commerciaux entre les deux économies.

Si par indépendance, nous entendons le droit des Canadiens de maintenir l'ensemble unique de mesures d'assistance sociale comme l'assurance-maladie, l'assurance-chômage et le régime de pensions du Canada, rien dans l'Accord n'empêche le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de maintenir ces programmes.